

## Que propose BAN PUBLIC

### Des réponses aux personnes incarcérées par :

📧 La mise en place de pôles dédiés « Handicap / prison » et juridiques permet une réponse adaptée à vos demandes.

📧 BAN PUBLIC répond à toutes les demandes d'ordre juridique pour la partie carcérale et/ou pénale des situations rencontrées.

📧 BAN PUBLIC a un véritable rôle d'aiguillage et de communication sur des démarches.

**Attention :** BAN PUBLIC n'a pas vocation à assister gracieusement les personnes incarcérées dans leurs propres contentieux. Les avocats rencontrés via BAN PUBLIC sont libres ou non d'accepter et de fixer eux-mêmes leur rémunération. C'est un gage d'indépendance de la profession d'avocat et BAN PUBLIC ne peut intervenir à ce sujet.

### Contactez BAN PUBLIC



**BAN PUBLIC, 22 rue Breguet, 75011 Paris**

**redaction@banpublic.org**

**06 62 85 62 97**



Par son nom, l'association **BAN PUBLIC** se veut un lien symbolique entre le dedans et le dehors pour que chacun puisse ouvrir les portes et les yeux, afin que la prison devienne l'affaire de tous.

Composée d'ancien(ne)s prisonnier(e)s, de journalistes, d'universitaires, d'artistes, d'associations... de citoyens, BAN PUBLIC développe son action autour d'un site internet : **banpublic.org**

**Vous êtes en situation de handicap reconnu(e) ou non par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et incarcéré(e)**

**Vous voulez être aidé(e) ?**



## L'Association des Paralysés de France

Dans chaque département, un point d'accueil de l'APF est à votre écoute et en fonction des besoins spécifiques, l'APF peut soit apporter une aide directement (lien social, réseau associatif...), soit orienter vers des services : Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), service social ou médico-social...

### L'APF propose également des services nationaux :

- 🗎 un numéro vert d'écoute par des psychologues, du lundi au vendredi de 13 h à 18 h : **0 800 500 597**
- 🗎 des liens de correspondances écrites par Internet ou par courrier, que l'on appelle « Les Cordées » :  
**cordees.apf.asso.fr**
- 🗎 un site sur les droits des personnes handicapées :  
**vos-droits.apf.asso.fr**
- 🗎 un site sur l'accessibilité :  
**accessibilite-universelle.apf.asso.fr**

## Que propose l'Association des Paralysés de France

### Une aide dans vos démarches pour accéder à vos droits

- 🗎 pour obtenir la reconnaissance de votre handicap
- 🗎 pour obtenir une évaluation de vos besoins :
  - en aides techniques (fauteuil roulant, béquilles, lit, matelas médicalisé, appareil auditif...)
  - en aides humaines (auxiliaire de vie, infirmière y compris les aidants familiaux)
- 🗎 pour obtenir :
  - l'Allocation adulte handicapé (AAH)
  - la Prestation de compensation du handicap (PCH)
  - l'Aide personnalisée à l'autonomie (APA)

## Pour contacter l'APF et suivre l'actualité l'association

### Coordonnées de l'association

- 🗎 Siège national :  
**17 bd Auguste Blanqui, 75013 Paris**  
Tel : **01 40 78 69 00**  
Site : **apf.asso.fr**
- 🗎 Structures APF :  
Rubrique « L'APF en France »  
en page d'accueil du site

### L'APF sur les réseaux sociaux

- f** [facebook.com/associationdesparalysesdefrance](https://facebook.com/associationdesparalysesdefrance)
- t** [twitter.com/apfhandicap](https://twitter.com/apfhandicap)